

L'année 2019 fut marquée, chez les jeunes du monde entier, par d'importantes grèves scolaires pour le climat. Selon ce mouvement, l'urgence climatique justifiait de se soustraire à l'obligation scolaire. Cela pose toutefois une question fondamentale pour l'institution scolaire : si l'école a pour vocation d'éduquer à la citoyenneté, permet-elle à la jeunesse de l'expérimenter ?



« Le jeune va trouver sa raison de vivre en s'exprimant, en s'affiliant à un groupe ou encore en adhérant à un mouvement »

L'engagement, une nécessité chez l'adolescent

À l'adolescence, la puberté s'impose à l'enfant. Face à cette exigence de changement, l'adolescent va se différencier de sa famille pour construire son identité propre et conquérir son autonomie. Il doit ainsi devenir acteur du changement qui lui est imposé et cela passe par l'engagement : le jeune va trouver sa raison de vivre en s'exprimant, en s'affiliant à un groupe ou encore en adhérant à un mouvement.

Au regard de cette nécessité de l'engagement dans la construction identitaire de l'adolescent, il semble important d'accompagner le jeune dans sa démarche. Il a besoin de croire qu'il peut agir sur le monde, les institutions - et ainsi l'école - doivent donc lui donner de l'espace pour se construire et le guider dans l'acquisition de son autonomie et de son rôle de citoyen.

L'école a-t-elle pour vocation d'éduquer à la démocratie et à la citoyenneté ?

Dès l'apparition de l'école moderne, la formation civique et morale est au cœur de la mission scolaire. Jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle, cette éducation à la citoyenneté est transmissive : la formation d'un citoyen émancipé passe par la transmission de valeurs considérées comme universelles telles que l'Égalité, le Progrès ou encore la Raison. L'idée est de préparer le jeune à exercer sa future fonction de citoyen. Pour ce faire, les établissements scolaires sont créés « à l'écart du monde », dans un espace qui n'est pas soumis aux règles démocratiques et qui isole la jeunesse du reste de la société.

Paradoxalement, cet isolement a, en fait, contribué dès le XIXe siècle à la création d'une jeunesse contestataire, l'isolement ayant permis la constitution d'un groupe pouvant penser ses droits et les défendre, s'exprimer et se révolter. Cette époque voit donc apparaître les premiers mouvements militants étudiants.

Aujourd'hui, en Belgique francophone, on retrouve toujours cette vocation d'éducation à la citoyenneté. Le décret « Missions » de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 1997 précise ainsi que l'école doit former des citoyens responsables et actifs (voir encadré). On observe néanmoins l'émergence d'une nouvelle conception : l'élève n'est plus seulement formé à être un futur citoyen, mais aussi à exercer ses fonctions citoyennes dans le présent, ainsi qu'au sein de l'établissement scolaire qui n'est donc plus considéré comme isolé de la société. Cette injonction à être citoyen à tout âge rejoint le point de vue de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui considère que les enfants ont le droit d'exprimer librement leurs opinions.

Les missions prioritaires définies par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont de :

- « *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves*
- *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle*
- *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*
- *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale* » .

Toutefois, cette nouvelle conception ne fait pas consensus parmi les acteurs éducatifs en Belgique ; au contraire, elle se trouve parfois confrontée à celle plus ancienne et purement transmissive de valeurs et de connaissances démocratiques. On assiste, de ce fait, à une pluralité des modèles d'éducation à la citoyenneté au sein des établissements scolaires et donc à la formation de différents profils de « sujets citoyens » (plus ou moins émancipés,

plus ou moins insérés dans la société) en fonction du parcours scolaire effectué par les jeunes.

Pourtant, le décret « Missions » appuie la dimension expérientielle de la citoyenneté : pour remplir les missions prioritaires de l'école, il faut veiller à ce que chaque établissement « mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école » et « participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique ».

L'apprentissage de la démocratie, sous quelle forme ?

La transmission des valeurs démocratiques à l'école doit s'appuyer sur une expérience vécue de la part du jeune afin qu'il en tire des connaissances. C'est ainsi qu'il pourra construire la notion de démocratie, qu'il en saisira tout le sens . L'adolescent doit donc participer à l'exercice démocratique dans sa formation et il est essentiel que cette participation se fasse au quotidien, qu'elle soit cohérente et prise en compte.

En fait, cette considération de la participation de l'enfant n'est pas si récente. Dans *Émile ou de l'Éducation* en 1762, Rousseau insistait déjà sur la nécessité de l'expérience comme socle d'apprentissage afin que l'élève s'ouvre au monde et en développe une meilleure connaissance.

« Souvenez-vous qu'en toutes choses vos leçons doivent être plus en actions qu'en discours ; car les enfants oublient aisément ce qu'ils ont dit et ce qu'on leur a dit, mais non pas ce qu'ils ont fait et ce qu'on leur a fait. »

Jean-Jacques Rousseau, dans *Émile ou de l'Éducation*, 1762

« On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'École. Un régime autoritaire à l'École ne saurait être formateur de citoyens démocrates. »

Célestin Freinet, 1964

Aujourd'hui, le principe de conseils coopératifs d'élèves a essaimé dans de nombreuses écoles et dans différentes pédagogies. Les formes diffèrent, mais il y a une idée commune

de donner de la place à l'enfant et de le former à la citoyenneté par la pratique de fonctionnements démocratiques et le développement d'habiletés politiques. Ainsi, *«le conseil est le lieu où les membres du groupe peuvent présenter leurs critiques et leurs propositions, confronter leurs points de vue, analyser le fonctionnement de leurs activités et institutions et prendre des décisions. C'est là que la parole collective s'élabore et que le pouvoir des enfants devient une réalité institutionnelle.»*

La démocratie à l'école, un enjeu crucial

Nous vivons dans un monde en mutation profonde (culturelle, technologique, écologique, etc.). L'école a une place essentielle à prendre afin de sensibiliser les élèves aux défis mondiaux du XXI^e siècle tels que la crise climatique et environnementale et les inégalités mondiales. Il est crucial qu'elle forme des citoyens responsables et éclairés, capables d'agir de manière consciente et conscientisée dans ce qui sera leur monde d'adultes.

En conclusion, il semble nécessaire que l'école donne dès le plus jeune âge à l'enfant une position d'acteur dans sa vie scolaire afin qu'il puisse s'émanciper, développer progressivement son autonomie et sa responsabilité. Plus largement, l'émancipation à l'école doit permettre de repenser les rapports de domination au sein de notre société et ainsi de combattre la reproduction des inégalités socio-économiques. Il convient dès lors d'amener les acteurs de l'éducation à réfléchir à leur rôle d'émancipateur pour construire une société plus juste et capable de répondre aux défis qui lui sont posés.

Guillaume Bossuroy